



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

## VILLE DE TAVERNY

### ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-033

#### ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT : PROPRIÉTÉ CADASTRÉE BA 11 SISE 10 RUE JEAN XXIII À TAVERNY

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande du 12 décembre 2025, par laquelle le Cabinet SIGMA, représenté par Monsieur Nicolas SMITH, Géomètre-Expert, situé 73 rue de Paris à Saint-Leu-la-Forêt (95320) demande l'alignement individuel de la propriété cadastrées BA 11 sise 10 rue Jean XXIII à Taverny (95150),

#### ARRÊTE

##### Article 1 :

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété susvisée est défini par les points de A et D matérialisant la limite fixée par le plan d'alignement annexé au présent arrêté.

##### Article 2 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

##### Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L. 421-1 et suivants.

##### Article 4 :

Le présent arrêté est valable pour une durée d'un an à compter du jour de sa délivrance.

##### Article 5 :

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260323-8111-AI-1-1

*Réception en sous-préfecture le : 25 mars 2026*

*Publication le : 25 mars 2026*

Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département.

Il sera également publié de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune.

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 23 mars 2026

Le Maire,

A blue ink signature of Florence Portelli is written over the official seal of the Commune de Taverny. The seal is circular and contains the text 'COMMUNE DE TAVERNY (95150)' around the perimeter and '110' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Florence PORTELLI